

3. Structure du format

3.1 Structure générale

UNIMARC est une application particulière de la norme ISO 2709¹, norme internationale qui définit la structure des notices contenant des données bibliographiques. Cette norme spécifie que chaque notice bibliographique préparée pour l'échange conformément à la norme doit contenir :

- un **label de notice** comportant 24 caractères ;
- un **répertoire** indiquant, pour chaque zone de données, son étiquette à 3 caractères, sa longueur et la position de son caractère de départ par rapport à la première zone de données ;
- Des **zones de données** de longueur variable, séparées chacune par un séparateur de zones.

Le format doit correspondre à la présentation suivante :

LABEL DE NOTICE		RÉPERTOIRE		ZONES VARIABLES		C/F/N
-----------------	--	------------	--	-----------------	--	-------

C/F/N = Code de fin de notice

La norme ISO 2709 précise que, dans les zones, les données peuvent être, de façon facultative, précédées d'indicateurs et divisées en sous-zones. UNIMARC, en tant qu'application particulière, utilise les options ci-après permises par la norme ISO 2709.

3.2 Label de notice

Selon la norme ISO 2709, chaque notice commence par un **label de notice** de 24 caractères. Ce label contient des données relatives à la structure de la notice telles qu'elles sont définies par la norme ISO 2709, ainsi que plusieurs éléments de données définis pour cette application particulière de la norme. Ces éléments indiquent le type de la notice, son niveau bibliographique et sa position dans une structure hiérarchique à plusieurs niveaux, le degré de complétude de la notice et l'application ou non de l'ISBD (ou de règles fondées sur l'ISBD) dans la rédaction de la notice. Les éléments de données du label de notice sont utilisés essentiellement pour le traitement informatique de la notice et, seulement indirectement, pour identifier la notice bibliographique elle-même.

3.3 Répertoire

À la suite du label de notice, une notice UNIMARC (ISO 2709) comprend un **répertoire**. Celui-ci contient autant d'éléments que de zones, chaque élément étant constitué de 3 parties : sur 3 caractères, l'étiquette de la zone composée de chiffres, sur 4 caractères, la longueur de cette zone, et sur 5 caractères, l'adresse du premier caractère de la zone. Aucun autre caractère n'est permis dans le répertoire. La présentation du répertoire est la suivante :

1 ^{er} élément			éléments suivants			
Étiquette	Longueur de la zone	Position du 1er caractère				
3 caractères	4 caractères	5 caractères				C/F/Z

C/F/Z = Code de fin de zone

Le deuxième segment de chaque entrée du répertoire donne le nombre de caractères de la zone, y compris les indicateurs, les codes de sous-zones, les données codées ou textuelles et la marque de fin de zone.

¹ ISO 2709:2008 – *Format pour l'échange d'information.*

La longueur de la zone est suivie par la position du premier caractère de la zone par rapport à la position du premier caractère de la partie de la notice contenant les zones de données de longueur variable. Le premier caractère de la première zone variable est dit caractère de position 0. La position de ce caractère de position 0 à l'intérieur de la notice est donnée dans les positions 12-16 du label de notice.

L'étiquette occupe trois caractères, la longueur de la zone quatre caractères et l'adresse du premier caractère de la zone cinq caractères. À chaque zone d'une notice correspond donc un élément de 12 caractères dans le répertoire. Le répertoire se termine par le code de fin de zone IS2 de la norme ISO/IEC 646² (position 1/14 dans le jeu de caractères à 7 bits). Des exemples complets sont donnés dans l'Annexe L : on peut y voir le répertoire et sa position par rapport aux zones de données. Les données du répertoire sont classées selon le premier chiffre de l'étiquette, mais il est préférable, si possible, d'utiliser les 3 chiffres de l'étiquette pour le classement. Les zones de données elles-mêmes n'ont pas besoin d'être dans un ordre défini car leurs positions sont entièrement déterminées par le répertoire.

3.4 Zones variables

Les zones de données de longueur variable suivent le répertoire. En règle générale, elles contiennent des données bibliographiques par opposition aux données de traitement.

STRUCTURE DES ZONES VARIABLES DE CONTROLE : (00X)

Données | C/F/Z

STRUCTURE DES ZONES VARIABLES DE DONNÉES : (01X à 999)

Indicateurs		Sous-zone		Autres sous-zones					C/F/Z
		Code de sous-zone							
Ind 1	Ind 2	\$a	Donnée	\$b	Donnée	\$c	Donnée	C/F/Z

Les étiquettes ne figurent pas dans les zones de données, elles apparaissent seulement dans le répertoire sauf pour les zones imbriquées dans d'autres zones (cf. le bloc 4XX). Les zones 00X (par exemple : 001) sont composées uniquement des données et du caractère de fin de zone. Les autres zones de données comprennent deux indicateurs suivis par un certain nombre de sous-zones. Chaque sous-zone commence par un code de sous-zone composé du séparateur IS1 (1/15 de la norme ISO 646) et d'un code sur un caractère, alphabétique ou numérique, permettant d'identifier cette sous-zone. Les codes de sous-zones sont suivis de données codées ou textuelles de n'importe quelle longueur, sauf exception mentionnée dans la description de la zone. La dernière sous-zone d'une zone est terminée par le code de fin de zone IS2 (1/14 de la norme ISO 646). Le dernier caractère des données d'une notice est évidemment suivi du code de fin de zone, IS2, lui-même suivi du code de fin de notice, IS3 (1/13 de la norme ISO 646).

3.5 Zones obligatoires

3.5.1 Zones obligatoires dans toutes les notices UNIMARC

001	Identifiant de la notice
100	Données générales de traitement (certains éléments de données seulement)
200	Titre et mention de responsabilité (\$a Titre propre est la seule sous-zone obligatoire dans cette zone)
801	Origine de la notice

² ISO/IEC 646:1991 – Jeu ISO de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information.

3.5.2. Zones obligatoires dans certains types de notices

Notices de ressources textuelles

101 Langue de la ressource

Notices de ressources cartographiques

120 Zone de données codées : Ressources cartographiques – Généralités

123 Zone de données codées : Ressources cartographiques – Échelle et coordonnées

206 Zone particulière à certains types de ressources : Ressources cartographiques – Données mathématiques

Notices de ressources électroniques

230 Zone particulière à certains types de ressources : Ressources électroniques

304 Note sur le titre et la mention de responsabilité

Notices de ressources musicales

125 Zone de données codées : Enregistrements sonores et musique notée

3.5.3. Zones obligatoires et conversion rétrospective

Lorsque d'anciennes notices n'ont pas suffisamment d'informations pour remplir les zones obligatoires, une valeur par défaut doit être si possible utilisée. Si ce n'est pas possible, le caractère de remplissage doit être utilisé lorsqu'il est autorisé. En dernier recours, la zone est omise et le fait mentionné dans la documentation accompagnant les notices envoyées en échange (voir Annexe K).

Exemple :

101 |# \$aund

Le programme de conversion ne peut déterminer la langue du texte.

3.6 Longueur des notices

La longueur des notices, qui est limitée par le format à 99 999 caractères, dépend de l'accord entre les parties d'un échange.

3.7 Liens entre notices

Dans la pratique, certains liens entre entités bibliographiques peuvent apparaître nécessaires. Pour donner deux exemples : si une notice décrit une traduction, un lien peut être fait avec la notice du texte original ; un lien peut aussi être fait entre des notices de publications en série ayant des titres différents lorsqu'il y a eu changement de titre. UNIMARC donne la possibilité d'établir ces liens. Le bloc des zones 4XX est réservé à cet usage. Pour plus de renseignements, se reporter à l'introduction du bloc 4XX et à la description de chacune de ses zones.

Une zone de lien comprend des informations descriptives sur l'autre entité bibliographique, avec ou sans pointeur vers une autre notice la décrivant. Quand la zone de lien est composée de sous-zones \$1, dont chacune contient une zone UNIMARC avec son étiquette, ses indicateurs et son contenu (y compris les codes de sous-zones), ces zones imbriquées ne sont pas accessibles par le répertoire puisque seule la zone de lien a une entrée dans le répertoire. L'étiquette de la zone de lien donne la nature du lien entre la ressource décrite dans cette zone et la ressource décrite dans la notice.

3.8 Jeux de caractères

Les jeux de caractères ISO sont utilisés pour les échanges de données en format UNIMARC. Le label de notice, le répertoire, les indicateurs, les codes de sous-zones et les autres codes spécifiés dans ce manuel doivent être enregistrés en utilisant les caractères de commande³ et les caractères graphiques du jeu de caractères ISO 646 (IRV), ou alphabet international de référence, qui est considéré par défaut comme le jeu de caractères de la notice. Les techniques d'extension spécifiées dans le jeu de caractères ISO/IEC 2022⁴ sont utilisées quand plusieurs jeux de caractères sont nécessaires dans une même notice. Les positions 26-29 et 30-33 de la sous-zone \$a de la zone 100 permettent d'indiquer le jeu de caractères par défaut et les jeux de caractères graphiques additionnels employés dans la notice. Les jeux de caractères utilisés doivent être ceux de l'ISO mais peuvent aussi faire l'objet d'un accord entre les partenaires d'un échange.

Parmi les caractères de commande du jeu de caractères ISO 646, tous autorisés dans une notice UNIMARC, les suivants sont toujours utilisés :

- IS1 du jeu ISO 646 (position 1/15 de la table des codes à 7 bits) : le premier caractère du code de sous-zone à 2 caractères ;
- IS2 du jeu ISO 646 (position 1/14 de la table des codes à 7 bits) : code de fin de zone marquant la fin du répertoire et de chaque zone de données ;
- IS3 du jeu ISO 646 (position 1/13 de la table des codes à 7 bits) : code de fin de notice se trouvant à la fin de chaque notice.

Quand des jeux de caractères additionnels sont nécessaires, on utilise le caractère de commande ESC du jeu de caractères ISO 646. Deux caractères de commande du jeu de caractères ISO 6630⁵ servant au tri sont également autorisés dans les données en UNIMARC. L'Annexe J présente les références des jeux de caractères utilisés dans UNIMARC.

3.9 Répétition des données

Les données sont susceptibles d'être répétées sous différentes formes dans quatre situations.

a) *Les données apparaissent à la fois sous forme codée et textuelle, affichable et non affichable.* Quand c'est possible, toutes les formes doivent figurer dans la notice même si l'information n'est donnée qu'une fois dans le format d'origine.

b) *La ressource contient la même information en différentes langues.* La Description bibliographique internationale normalisée (ISBD) définit quand et comment les données parallèles d'une ressource doivent être transcrites. Dans UNIMARC, cette répétition est traitée dans des sous-zones différentes ou répétées. Pour des exemples, voir la zone 200.

c) *Le catalogage est rédigé en plusieurs langues pour un public multilingue.* L'utilisation de plusieurs langues pour le catalogage, par exemple dans les zones de notes, est utile et parfois obligatoire dans un format national. Pour des échanges internationaux, cette répétition est difficilement acceptable : sauf si l'institution réceptrice utilise les mêmes langues que l'institution émettrice, cette dernière devra éliminer toutes les langues sauf une. Pour cette raison chaque notice UNIMARC échangée sur un support électronique doit être cataloguée dans une seule langue, les autres langues doivent être traitées dans des notices séparées ou même sur des supports électroniques distincts.

d) *Les mêmes données sont répétées en caractères différents pour obtenir des sorties plus ou moins sophistiquées.* Dans l'idéal, une notice bibliographique devrait décrire une ressource en utilisant le jeu de caractères de la ressource elle-même. Ce n'est pas toujours possible. C'est pourquoi les institutions qui le

³ NdT : conformément à la traduction française de la norme ISO 646, « *control functions* » est traduit ici, ainsi que dans le *Manuel UNIMARC – Format des notices d'autorité*, par « caractères de commande », et non par « fonctions de contrôle ».

⁴ ISO/IEC 2022:1994 – *Structure de code de caractères et techniques d'extension.*

⁵ ISO 6630:1986 – *Caractères de commande bibliographiques.*

peuvent devraient produire simultanément une version originale et une version translittérée dans la même notice bibliographique afin de permettre aux institutions réceptrices de choisir la plus appropriée. Ce processus est décrit dans le paragraphe ci-dessous 3.11.

3.10 Sous-zones numériques

Les sous-zones numériques suivantes sont définies pour une utilisation dans le format bibliographique :

Sous-zone	Définition	Note
\$0	Identifiant de la notice bibliographique	Bloc 4XX
\$1	Données de lien	Bloc 4XX (technique des zones imbriquées), 604 (idem)
\$2	Code du système utilisé pour l’empreinte	012
\$2	Source du code non-ISO	Bloc 1XX
\$2	Code du référentiel	Bloc 0XX, bloc 5XX, bloc 6XX , 801, 886
\$2	Texte de lien	856
\$3	Identifiant de la notice d’autorité	Bloc 4XX, 500, 501 (si la zone est imbriquée), bloc 6XX, bloc 7XX
\$4	Code de fonction	Bloc 7XX
\$5	Identification de l’établissement ou de l’exemplaire auquel -la zone s’applique : à utiliser seulement pour des données relatives à un exemplaire particulier	012, 141, bloc 2XX, bloc 3XX, bloc 4XX, 560, bloc 6XX, bloc 7XX
\$6	Données de lien entre zones	
\$7	Alphabet ou écriture de la zone	
\$8	Réservé pour des types de ressources précis ⁶	Bloc 3XX, 852
\$9	Usage local	

3.11 Traitement d’écritures différentes

Les représentations graphiques ou les écritures alternatives doivent être enregistrées dans les zones 001 à 099 et 200 à 899 en utilisant les codes de contenu correspondant aux données enregistrées. Toutes les zones UNIMARC peuvent être répétées pour enregistrer des représentations graphiques ou des écritures alternatives, qu’elles soient ou non déclarées répétables dans le corps du texte. Les zones non répétables ne peuvent être utilisées qu’une fois par représentation graphique ou écriture alternative présente dans la notice.

Cette technique fournit un mécanisme pour enregistrer la romanisation, la translittération, les écritures ou orthographes alternatives établies par les agences de catalogage selon des tables, des règles, des directives, etc. normalisées.

Dans chaque zone répétée pour transcrire une représentation graphique ou une écriture alternative, il faut inclure la sous-zone \$6 (données de lien entre zones) et, si nécessaire, la sous-zone \$7 (alphabet ou écriture de la zone). Les instructions particulières pour l’utilisation des sous-zones \$6 et \$7 sont données ci-dessous dans le paragraphe 3.13.

⁶ NdT : bien que le texte anglais dise « *Reserved for Materials Specified* » et attribue la sous-zone \$8 aux zones 3XX et 852, cette sous-zone n’est pas définie ni utilisée dans le format bibliographique UNIMARC.

3.12 Données relatives à un exemplaire

Une notice bibliographique peut contenir des données relatives à un exemplaire dans les zones 012, 141, 200, 316, 317, 318, 4XX (en particulier 481 et 482), 560, 600, 601, 602, 606, 608, 610, 621, 702, 712 et 722. Ces zones peuvent être liées entre elles pour indiquer à quel exemplaire particulier se rapporte une occurrence particulière d'une zone.

3.13 Données de lien entre zones

\$6 Données de lien entre zones

Cette sous-zone contient des informations permettant de lier la zone entière à d'autres zones de la notice lorsque le traitement l'exige. Cette sous-zone contient également un code expliquant le lien. Les deux premiers éléments de la sous-zone (positions 0 à 2) doivent toujours apparaître lorsque cette sous-zone est utilisée ; le troisième élément (positions 3 à 5) est facultatif. Ainsi, cette sous-zone peut avoir de 3 à 6 caractères. La sous-zone \$6 est habituellement la première sous-zone de la zone (sauf si elle est précédée par un \$3, Numéro d'identification de la notice d'autorité) et doit figurer avant la sous-zone \$7. Il faut cependant noter que si les représentations dans d'autres écritures correspondent aussi à des langues différentes de celle de la vedette, ces données parallèles doivent figurer dans un fichier d'autorité ; ou bien des zones locales convenues mutuellement entre les agences participant à l'échange peuvent être utilisées (EX 5).

Cette sous-zone n'est pas répétable.

Les données enregistrées dans la sous-zone \$6 sont les suivantes :

Nom de l'élément codé	Nombre de caractères	Positions des caractères
Code d'explication du lien	1	0
Numéro du lien	2	1-2
Étiquette de la zone liée	3	3-5

\$6/0 : code d'explication du lien

Ce code explique la raison du lien entre les zones. Il peut avoir les valeurs suivantes :

- a = représentation graphique ou écriture alternative
- b = données relatives à un exemplaire
- z = autres raisons

\$6/1-2 : numéro du lien

On répète ce numéro à deux chiffres dans la sous-zone \$6 de chacune des zones liées entre elles. Il sert à lier ces zones et n'a pas pour but d'indiquer un ordre de classement ou la place de la zone. Le numéro du lien peut être attribué de façon aléatoire ; il suffit qu'il soit identique dans chacune des zones de la paire (EX 1, 2, 4, 7, 8) ou du groupe de zones (EX 3) liées entre elles, et qu'il diffère de tout autre numéro attribué à une autre paire ou à un autre groupe.

\$6/3-5 : étiquette de la zone liée

Cet élément comprend les 3 caractères de l'étiquette UNIMARC de la zone devant être liée. Cet élément est facultatif. Il est habituellement omis si les 2 zones liées ont la même étiquette.

\$7 Alphabet ou écriture de la zone

Cette sous-zone contient le code de l'alphabet ou de l'écriture du contenu principal de la zone. Les codes sont les mêmes que ceux définis pour les positions 34-35 (alphabet du titre) de la zone 100. Cette sous-zone est habituellement omise pour les zones ayant le même alphabet ou la même écriture que ceux codés dans les positions 34-35 de la zone 100.

Cette sous-zone précède la première sous-zone contenant des données (par exemple \$a) de la zone où elle apparaît. Elle suit une sous-zone \$6 sauf s'il n'existe pas de zone parallèle, auquel cas il n'y aura pas de \$6 (EX 4).

Suivant les instructions de la norme ISO 2022 section 1, d'après laquelle « les codes [de jeux de caractères]... doivent être utilisés pour des données traitées séquentiellement vers l'avant », on suppose que les caractères sont saisis de la gauche vers la droite. Lorsque les données, comme l'arabe ou l'hébreu, sont saisies dans un ordre qui suppose une lecture de droite à gauche, ceci est indiqué par « /r » après le code (EX 4). La norme ISO 2022 Section 1 dit également que « l'usage de ces codes en chaînes de caractères qui sont traitées d'une autre façon, ou qui sont incluses dans des données formatées pour un traitement en zones de longueur fixe, peut avoir des résultats indésirables ou nécessiter des traitements spéciaux pour obtenir une interprétation correcte ».

Il faut comprendre que l'indication d'écriture donnée dans la sous-zone \$7 ne peut servir d'instruction pour le système informatique. Pour fournir au système des instructions correctes et non équivoques, on doit utiliser le mécanisme décrit dans l'Annexe J.

La sous-zone \$7 est facultative et non répétable.

Exemples

Exemples propres à l'édition française : EX 7 ▲ et suivant.

EX 1 ■

100	##	\$a/34-35=ba [latin]
600	#0	\$6a01\$a[Vedette matière – Nom de personne en caractères latins]
600	#0	\$6a01\$7ea\$a[Vedette matière – Nom de personne en caractères chinois]
700	#0	\$6a02\$a[Nom de personne – Responsabilité principale en caractères latins]
700	#0	\$6a02\$7ea\$a[Nom de personne – Responsabilité principale en caractères chinois]
702	#0	\$6a03\$a[Nom de personne – Responsabilité secondaire en caractères latins]
702	#0	\$6a03\$7ea\$a[Nom de personne – Responsabilité secondaire en caractères chinois]

Il y a trois jeux de 2 zones parallèles contenant les formes romanisées et en caractères chinois des noms de personne. La première des zones parallèles ne comporte pas de sous-zone \$7 car elle est dans le même alphabet que celui codé dans les positions 34-35 de la zone 100. Les numéros des liens se suivent, bien qu'ils puissent être dans n'importe quel ordre.

EX 2 ■

100	##	\$a/34-35= ka [Coréen]
200	1#	\$6a01\$a[Titre en caractères coréens]
200	1#	\$6a01\$7ba\$a[Titre en caractères latins]

Deux zones de titres parallèles contiennent les versions coréenne et romanisée du même titre. La première zone ne comporte pas de \$7 parce qu'elle est dans le même alphabet que celui codé dans les positions 34-35 de la zone 100.

EX 3 ■

100	##	\$a/34-35= db [Japonais - Kanji] [cf zone 100]
701	#0	\$6a04\$a[Premier nom de personne – Autre responsabilité principale en kanji]
701	#0	\$6a04\$7dc\$a[Premier nom de personne – Autre responsabilité principale en kana]
701	#0	\$6a04\$7ba\$a[Premier nom de personne – Autre responsabilité principale en caractères latins]
701	#0	\$6a08\$a[Deuxième nom de personne – Autre responsabilité principale en kanji]
701	#0	\$6a08\$7dc\$a[Deuxième nom de personne – Autre responsabilité principale en kana]
701	#0	\$6a08\$7ba\$a[Deuxième nom de personne – Autre responsabilité principale en caractères latins]

Zones de vedettes secondaires pour deux coauteurs, chacune écrite en japonais (écriture kanji), en japonais (écriture kana) et sous forme romanisée. Les zones en écriture kanji ne contiennent pas de sous-zone \$7 car les positions 34-35 de la zone 100 contiennent « db », c'est-à-dire japonais -

kanji. Les numéros de liens ont été attribués sans aucun ordre.

- EX 4 ■
- | | | |
|-----|----|---|
| 100 | ## | \$a/34-35= ba [Latin] |
| 700 | #0 | \$6a03\$a[Nom de personne – Responsabilité principale en caractères latins] |
| 700 | #0 | \$6a03\$7ha/r\$a[Nom de personne – Responsabilité principale en hébreu] |

Dans la forme en hébreu, le nom se lit de droite à gauche.

- EX 5 ■
- | | | |
|-----|----|---|
| 100 | ## | \$a/26-29 = 0102 et \$a/34-35= ba [Latin] |
| 710 | 02 | \$6a05791\$aNational Library of Russia |
| 791 | 02 | \$6a05710\$7ca\$aРоссийская национальная библиотека |

La forme russe du nom (en cyrillique) a été ajoutée au moyen d'une zone locale.

Du fait que les positions 26 à 29 de la zone 100 \$a contiennent le code 02 (jeu cyrillique de base), il n'est pas nécessaire d'utiliser le mécanisme de positionnement dans la zone 791\$a.

- EX 6 ■
- | | | |
|-----|----|---|
| 100 | ## | \$a/26-29 = 0103, \$a/30-31 = 05 et \$a/34-35= ga [Grec] |
| 200 | #0 | \$a01/11 07/13Ελληνικά01/11 07/14 Windows XP01/11 07/13 - ο εύκολος τρόπος01/11 07/14 |

Le titre en grec comprend une expression imbriquée en anglais. Si on indique une écriture dans un \$7, on ne fournit pas au système les instructions appropriées pour qu'il traite cette combinaison d'écritures dans la zone. Il faut utiliser le mécanisme décrit par la norme ISO 2022.

Le jeu de caractères latin étendu ISO 5426:1983 – Extension du jeu de caractères latins codés employé pour l'échange d'information bibliographique a été désigné comme étant le jeu G1, et le jeu de caractères grec ISO 5428:1984 – Jeu de caractères grecs codés employé pour l'échange d'information bibliographique comme le jeu G2. Le jeu G2 est appelé dans les colonnes 10 à 15 si besoin est en utilisant LS2R (combinaison de bits : 01/11 07/13), remplaçant le jeu G1. A la fin de l'utilisation du jeu de caractères grecs dans la zone, le jeu par défaut G1 est restauré pour les colonnes 10 à 15, en utilisant LS1R (combinaison de bits : 01/11 07/14).

- EX 7 ▲
- | | | |
|-----|----|---|
| 200 | 1# | \$aSilva cui titulus Ambra\$bTexte imprimé |
| 316 | ## | \$6b01\$aEx. annoté. Rel. de veau blanc poli à l'agate, bordures de mors à gaufrage ondulé, pièces d'angles et d'attache en ivoire à l'éventail ; doublure de même veau ; gardes de peau brune. Signée : J. de Gonet\$5FR-751131011:RES 8-NFY-207 |
| 317 | ## | \$6b02\$aDon de Henri Schiller, janvier 2006\$5FR-751131011:RES 8-NFY-207 |
| 702 | #1 | \$6b01\$313202592\$aGonet\$bJean de\$f1950-....\$4110\$5FR-751131011:RES 8-NFY-207 |
| 702 | #1 | \$6b02\$314438921\$aSchiller\$bHenri\$f1933-....\$4320\$5FR-751131011:RES 8-NFY-207 |

Un exemplaire présente des particularités de reliure et de provenance décrites respectivement dans les zones 316 et 317. Les points d'accès liés à ces particularités font l'objet de zones 702 : une pour le relieur et l'autre pour le donateur. On a utilisé la sous-zone \$6 pour apparier le point d'accès à la note à laquelle il correspond ; la position 0 contient le code "b" pour indiquer que la sous-zone est utilisée pour mettre en relation des données relatives à un exemplaire. Les zones propres à cet exemplaire (notes et points d'accès) comportent chacune une sous-zone \$5 utilisant le code ISIL pour identifier l'établissement qui possède cet exemplaire.

- EX 8 ▲
- | | | |
|-----|----|--|
| 010 | ## | \$6z01\$a978-2-220-04854-3\$bvol. 1 |
| 010 | ## | \$6z01\$a2-220-04854-3 |
| 010 | ## | \$6z02\$a978-2-220-04855-0\$bvol. 2 |
| 010 | ## | \$6z02\$a2-220-04855-1\$z2-220-04854-1 |
| 010 | ## | \$bsous étui\$d57,21 EUR (les 2 vol.) |
| 200 | 0# | \$a≠NSB≠La ≠NSE≠Bible et sa culture\$bTexte imprimé\$f sous la direction de Michel |

Quesnel et Philippe Gruson

215 ## \$a2 vol. (575 p.-XII p. de pl. en coul., 606 p.-XII p de pl. en coul.)\$cill.\$d24 cm

On a utilisé la sous-zone \$6 pour apparier les ISBN-10 et les ISBN-13 d'une monographie en deux volumes, dont chaque volume porte à la fois un ISBN-10 et un ISBN-13. Ces zones ne sont pas appariées en raison d'une représentation ou d'une écriture différente ni pour mettre en relation des données relatives à un même exemplaire : la valeur de la sous-zone \$6, position 0 est donc "z".

Dernière mise à jour : 4 juillet 2011.